

DOSSIER RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

NOTE D'INFORMATION
A L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous une note d'information afin de remplir au mieux le dossier pour la rentrée scolaire 2026/2027, notamment la fiche d'inscription à la cantine/étude et la fiche d'urgence ci-jointes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le dossier rentrée scolaire est à retourner, dûment complété et signé, **A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE avant le 3 juillet 2026**, même si votre enfant n'est pas concerné par l'inscription à la restauration scolaire et l'étude surveillée.

Les attestations d'assurance scolaire pour la rentrée 2026-2027 devront être transmises **A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE au plus tard le 30 septembre 2026**.

Le numéro d'allocataire CAF doit être **obligatoirement** renseigné.

Attention, pour le premier jour de la rentrée scolaire : **le mardi 1^{er} septembre 2026**, n'oubliez pas de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation.

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Concernant les **plannings mensuels** restauration scolaire, je vous informe que celui du **mois de septembre 2026**, sera disponible à compter du **1^{er} juin 2026** sur le site de la Commune www.annetsurmarne.com ou en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.

Il devra être retourné **A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE au plus tard le 17 août 2026**.

Par ailleurs, je vous rappelle que toute correspondance destinée au service restauration scolaire doit être remise à l'accueil de la Mairie ou déposée dans la boîte aux lettres, 10 rue aux Moines.

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à l'adresse spécifiquement mise à votre disposition : cantine@annetsurmarne.fr

Aucune transmission ne doit se faire par le biais des écoles.

INSCRIPTION A L'ETUDE SURVEILLÉE

Pour des questions de sécurité et compte tenu des mesures **PLAN VIGIPIRATE** toujours en vigueur, **l'étude surveillée est dite « fermée » entre 16h30 et 18h00**, c'est-à-dire **qu'aucune sortie ne sera possible sur ce créneau horaire.**

Important : l'enfant pourra être récupéré par un représentant légal ou une personne ayant été expressément nommée sur les fiches d'inscriptions uniquement à 18h00.

Nous vous conseillons de mettre votre enfant à la garderie (inscriptions auprès de l'accueil de loisirs AVENIR) si vous souhaitez récupérer votre enfant avant 18h00.

Je vous remercie de prendre connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire/étude surveillée disponible sur le site de la ville.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions se déroulent exclusivement auprès de Madame Chloé TRIBUT-BACQUET (Directrice de l'accueil de loisirs AVENIR).

Vous pouvez la contacter par mail : al.annet@avenir77.org ou par téléphone au : 01.60.03.29.42.

L'accueil de loisirs des Annetons est situé au 3 avenue Victor Vasarely.

L'accueil périscolaire des P'tits Loups est situé au 36 rue Paul Valentin.

Le mercredi étant réservé à l'accueil de loisirs, il conviendra de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), y compris en ce qui concerne le repas, **auprès de l'association AVENIR.**

Madame Laurence PIAU, Responsable du service Restauration Scolaire, se tient à votre disposition, en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, pour toutes informations complémentaires.

En vous souhaitant à toutes et à tous, d'excellentes vacances d'été, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Stéphanie AUZIAS



Copies :

- Mesdames les Directrices des écoles LEFORT- AUZIAS, VASARELY
- Madame Chloé TRIBUT-BACQUET, Directrice de l'accueil de loisirs Les Annetons (AVENIR)

Pièces jointes :

- Le dossier rentrée scolaire 2026-2027
- Le règlement de la cantine et de l'étude surveillée